

PHILIPPE LE BEL

Valeur : 0,40 F

Couleurs : vert, gris et bistre rouge

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par DECARIS

Format horizontal 27 × 48
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 16 novembre 1968 à PARIS ;

générale, le 18 novembre 1968 dans tous les bureaux de poste.

Philippe le Bel, roi de France de 1285 à 1314, ne nous est connu que par des renseignements peu nombreux et contradictoires, et sa mémoire, liée à des opérations sur la monnaie, à des persécutions contre les Juifs, au procès des Templiers, au coup de force d'Anagni contre un pontife âgé, est souvent accablée de reproches et d'accusations graves : cupidité, hypocrisie, cruauté.

Pour mieux juger son règne, il convient de le replacer dans la grande lignée capétienne, à la suite de Philippe-Auguste et de son grand-père, Saint Louis. Cette dynastie avait hérité d'une France morcelée en grands fiefs sous les derniers Carolingiens. En cette fin du XIII^e siècle, Philippe le Bel met la dernière main à l'œuvre entreprise par ses prédécesseurs : amener le royaume à une unité, non seulement territoriale, mais administrative.

Auparavant, les rois finançaient sur leurs revenus personnels les dépenses du Domaine, puis du Royaume. À mesure que celui-ci s'étendait, les affaires publiques exigeaient une politique plus coûteuse. Philippe le Bel chercha des ressources dans des impôts, justement appelés des « aides ». C'était le point de départ de nos modernes finances de l'État.

Éprouvant des difficultés à faire passer son autorité par l'intermédiaire de grands vassaux réticents, d'ailleurs souvent peu au fait des finesses juridiques et des régimes locaux, le roi se servit de prétextes pour leur adjoindre les « légistes », émanations directes du pouvoir central ; on pourrait voir en eux les ancêtres des techniciens administratifs et des experts modernes.

Un de ces légistes, Nogaret, lui fut particulièrement pré-

cieux dans le conflit avec le Pape, qui devait aboutir à l'événement commémoré ici.

À l'origine des démêlés avec Boniface VIII, on rencontre la volonté du Saint-Siège, de subordonner le pouvoir temporel à la puissance spirituelle.

Contre le roi de France qui conteste cette prétention, le Pape fulmine trois bulles ; il vient, en 1301, d'excommunier le roi et de mettre le royaume en interdit. Philippe le Bel sent le besoin d'un large appui et convoque les États Généraux. L'assemblée répondit bien au vœu royal, en promettant de défendre contre tout pouvoir l'indépendance de la couronne.

N'allons pas jusqu'au dénouement du conflit : il est raconté dans tous les manuels d'histoire ; le motif de ce timbre est déjà une occasion enrichissante pour l'imagination et pour la réflexion.

Les délégués s'assemblèrent à Notre-Dame de Paris, dont on peut se perdre en rêve à imaginer la resplendissante jeunesse : car, un siècle après le début des travaux, il n'y avait guère qu'une quarantaine d'années qu'était ouvert au culte le magnifique édifice.

Les esprits méditatifs réfléchiront à l'importance de cette réunion, et au nom même que Philippe le Bel lui donna : c'était en effet la première fois, dans notre histoire, qu'un roi de France affirmait son autorité, à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume, en convoquant « les États Généraux ».

